

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 951****21 juin 2002****SOMMAIRE**

Agence et Bureau de Consultance Technique Ingénieurs-Conseils (A.B.C.O.), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45604	Dundee Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45603
Air Technology Luxembourg S.A., Strassen . . . . .	45603	Dundee Investments S.A., Luxembourg . . . . .	45623
Anatlux S.A., Luxembourg . . . . .	45607	Dundee Investments S.A., Luxembourg . . . . .	45623
Anatlux S.A., Luxembourg . . . . .	45607	DVV Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45623
Anco Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	45635	DVV Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45623
Anco Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	45636	DVV Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45624
Anco Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	45636	Eurco S.A., Luxembourg . . . . .	45626
Anco Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	45636	Eurco S.A., Luxembourg . . . . .	45626
Andres, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45646	Eurco S.A., Luxembourg . . . . .	45627
Andres, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45648	Eurcolux S.A., Luxembourg . . . . .	45629
Antibea Finance S.C. . . . .	45629	Eurcolux S.A., Luxembourg . . . . .	45629
Aria International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45612	Eurcolux S.A., Luxembourg . . . . .	45630
Astarte, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45606	Eurcolux S.A., Luxembourg . . . . .	45630
B.V.F. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	45609	Euroleisure Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45621
Banque BPCI International S.A., Banca Popolare Commercio e Industria International, Luxembourg . . . . .	45621	Euroleisure Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45622
BDP Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45614	Europack S.A., Luxembourg . . . . .	45645
Beaver & Krause S.A., Luxembourg . . . . .	45632	Europack S.A., Luxembourg . . . . .	45645
Beaver & Krause S.A., Luxembourg . . . . .	45633	F.J.M.L. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45634
Beaver & Krause S.A., Luxembourg . . . . .	45633	Federal Trade Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45619
Berger Trust Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45606	Fiamm S.A., Luxembourg . . . . .	45625
Bidvest Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	45610	Fiduciaire Vincent La Mendola, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45621
Bidvest Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	45610	Finance TB S.A., Luxembourg . . . . .	45605
BSC Luxembourg S.A., Goetzingen . . . . .	45634	Finoblig S.A. et Cie., S.C.A., Luxembourg . . . . .	45613
BSC Luxembourg S.A., Goetzingen . . . . .	45634	Finoblig S.A., Luxembourg . . . . .	45612
BSC Luxembourg S.A., Goetzingen . . . . .	45634	Finropa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45619
Business Solutions Builders S.A., Luxembourg . . . . .	45603	Flyer Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45608
Cargefin S.A., Luxembourg . . . . .	45604	Frigolux S.A., Mondorf-les-Bains . . . . .	45607
Caves CMC Mathias, S.à r.l., Bertrange . . . . .	45646	Fundacion Juan March Luxemburgo S.A.H., Luxembourg . . . . .	45648
Chelsfield G.S., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45626	Garage Bob Mayer, S.à r.l., Roost/Bissen . . . . .	45603
Chelsfield G.S., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45626	Haliotis Investments S.A., Luxembourg . . . . .	45609
(Le) Clos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45608	Haliotis Investments S.A., Luxembourg . . . . .	45609
(Le) Clos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45608	Hawk Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45632
Cosma Finance International S.A., Luxembourg . . . . .	45602	Hawk Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45632
Développement Financement International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45608	Hawk Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45632
		Husky Injection Molding Systems S.A., Dudelange . . . . .	45625
		Husky Injection Molding Systems S.A., Dudelange . . . . .	45625
		Intec Maritime Offshore Services Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45605
		Interpublic Group of Companies Holding (Luxem-	

bourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45620	PVA S.A., Luxembourg . . . . .	45624
Investissements Multisectoriels Européens S.A., Luxembourg . . . . .	45628	Quatar International S.A.H., Luxembourg . . . . .	45636
JML Ingénieur Concept S.A., Luxembourg . . . . .	45603	Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg . . . . .	45628
Le Foyer, Ottaviani & Associés S.A. . . . .	45604	Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg . . . . .	45628
Lemmex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45637	Reaal Reassurantie S.A., Luxembourg . . . . .	45629
LNG Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	45610	Rightbay, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45607
Lowco S.A., Luxembourg . . . . .	45622	S.E.F. Société Européenne Financière S.A., Luxembourg . . . . .	45637
Lux Design, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	45604	S.F.C.2 S.A., Luxembourg . . . . .	45611
Luxmar International S.A., Luxembourg . . . . .	45606	S.F.C.2 S.A., Luxembourg . . . . .	45611
Mimab S.A., Luxembourg . . . . .	45620	S.F.C.2 S.A., Luxembourg . . . . .	45611
Mondadori International S.A., Luxembourg . . . . .	45633	S.M.R.L. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45635
Mooncare S.A., Luxembourg . . . . .	45633	Sace Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45611
Mutuelle Luxembourgeoise de Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	45628	Sace Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45612
Oskor S.A., Luxembourg . . . . .	45637	Saloma Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45620
Pec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45605	Sap International S.A., Luxembourg . . . . .	45635
Pec Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45605	Simex Sport International S.A., Luxembourg . . . . .	45627
Pep Fund Advisors S.A., Luxembourg . . . . .	45638	Solinor Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45624
Prodev Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45631	Sopinor, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	45613
Prodev Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45631	Stola International S.A., Luxembourg . . . . .	45630
Prodev Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45631	Townley Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	45630
Prodev Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45631	Web T & D Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45602
		West Mountain, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45606

**COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.781.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Picco Patrick, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMA FINANCE INTERNATIONAL S.A.  
Société Anonyme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25925/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

**WEB T & D HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 82.064.

*Réunion du Conseil d'Administration du 26 février 2002*

- Lors de la réunion de ce jour, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société, au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 2002.

*Le Conseil d'Administration*  
L. Simona / A. Engel / E. Ries

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(26061/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

**JML INGENIEUR CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 80.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 26 mars 2002, vol. 210, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(25735/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 56.277.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 avril 2002.

(25736/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**AIR TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 108, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 67.519.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 avril 2002.

(25737/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**GARAGE BOB MAYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7759 Roost/Bissen, 13, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.603.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 avril 2002.

(25738/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DUNDEE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 71.322.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 décembre 2001 que:  
- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25846/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**AGENCE ET BUREAU DE CONSULTANCE TECHNIQUE INGENIEURS-CONSEILS (A.B.C.O.),****S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.648.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 avril 2002.

(25739/578/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LUX DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 53.871.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25741/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**CARTEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 51.208.

Par décision unanime du conseil d'administration réuni le 6 décembre 2001, le siège social a été transféré avec effet immédiat de L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour CARTEFIN S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25743/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.****AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 575.016,98 au poste «Perte reportée» qui diminue ainsi de 1.200.948,95 à 625.931,97.

*Conseil d'administration*

MM.	Gaston Schwertzer	président
	Michel Janiak	administrateur
	Louis Ottaviani	administrateur
	Dr. Alfred Steinbrugger	administrateur
	François Tesch	administrateur

*Réviseur d'entreprises*

PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

LE FOYER, OTTAVIANI & ASSOCIES S.A.

L. Ottaviani / G. Schwertzer

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25780/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FINANCE TB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 46.278.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2002 que le siège social de la société a été transféré au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2002.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 36, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25760/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 50.965.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2002 que le mandat des organes sociaux a été reconduit pour une nouvelle période de 1 année expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2003.

Luxembourg, le 25 février 2002.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'administration*

*Par mandat*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 36, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25761/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PEC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 50.965.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2002 que Monsieur Nino Granzotti, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, 15, Viale Cattaneo, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Henry Peter, démissionnaire.

Luxembourg, le 26 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 44, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25763/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INTEC MARITIME OFFSHORE SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 62.786.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Signatures.

(25764/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BERGER TRUST LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 41.323.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2002 que le siège social de la société a été transféré au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2002.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 36, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25762/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ASTARTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 79.785.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Signature.

(25765/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**WEST MOUNTAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 83.511.

—  
L'associé unique après les résolutions suivantes le 28 décembre 2001:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'associé unique a décidé de révoquer le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme gérant de la société.

**Art. 2.** L'associé unique a décidé de nommer VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. comme gérant de la société.

Signature

WEST MOUNTAIN, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25772/763/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LUXMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.652.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002, Monsieur Strocchi Simone, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25845/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ANATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 79.782.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Signatures.

(25766/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ANATLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 79.782.

—  
Les actionnaires de ANATLUX S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 21 mars 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ont révoqué les mandats de Monsieur Daan Martin, demeurant aux Pays-Bas, et PADT EN VAN KRALINGEN TRUT (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la société.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires ont nommé Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à Gonderange, et Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateurs de la société.

ANATLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25769/763/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**RIGHTBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 83.507.

—  
L'associé unique a pris les résolutions suivantes le 28 décembre 2001:

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'associé unique a décidé de révoquer le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme gérant de la société.

**Art. 2.** L'associé unique a décidé de nommer VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. comme gérant de la société.

RIGHTBAY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25773/763/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FRIGOLUX S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint-Christophe.  
H. R. Luxemburg B 44.186.

*Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2001*

Im Jahre 2001, den 17. April, sind die Anteilhaber der Aktiengesellschaft FRIGOLUX S.A., zu einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig beschlossen das Gesamtkapital mit Rückwirkung auf den 1. Januar 2001 wie folgt in Euros umzuwandeln:

Umwandlungsfaktor 40,3399: 30.806,28 EUR.

Das Gesamtkapital von 30.806,28 EUR wird in 210 Aktien eingeteilt, ohne bestimmtes Nennwert.

Mondorf-les-Bains, den 17. April 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25829/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LE CLOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 78.776.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Signatures.

(25767/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LE CLOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 78.776.

—  
Les actionnaires de LE CLOS HOLDING S.A. qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 4 mars 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ont révoqué le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires ont nommé Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateur de la société.

LE CLOS HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25770/763/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DEVELOPPEMENT FINANCEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: 13.000,- EUR**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 71.029.

—  
Une convention de cession de parts sociales a été signée le 20 octobre 2001 entre Mr Aka kacou Mathias N'Goan, demeurant à Abidjan, Côte d'Ivoire, «le Vendeur», et Mr Lucien Delzechi, demeurant BP 876, Abidjan, Côte d'Ivoire, «l'Acquéreur».

Le vendeur a cédé à l'Acquéreur 65 parts sociales numérotées de 66 à 130, de valeur nominale EUR 100,- représentant 50 % du capital de DEVELOPPEMENT FINANCEMENT INTERNATIONAL, S.à r.l.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25818/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FLYER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 71.806.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 décembre 2001 que:  
- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25849/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HALIOTIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 31.361.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Signatures.

(25768/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HALIOTIS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 31.361.

Les actionnaires de HALIOTIS INVESTMENTS S.A. qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 20 mars 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ont révoqué le mandat de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à Gonderange, comme administratrice de la société.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires ont nommé Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateur de la société.

Signatures

HALIOTIS INVESTMENTS S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 34, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25771/763/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**B.V.F. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 67.828.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,  
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 27 février 2002, à 17h00*

*Décisions:*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.

L'exercice clôture avec un bénéfice de 11.318.098,- LUF.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

\* Affectation à la réserve légale: 95.723,- LUF. La réserve légale de 10 % du montant du capital prévue à l'article 72 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales est ainsi atteinte.

\* Bénéfice à reporter sur les exercices suivants: 11.222.375,- LUF.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2000.

- de reconduire les administrateurs dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

- d'accepter la démission de Mr Maurizio Manfredi de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Mr Jean-Marc Faber, expert-comptable, 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25826/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BIDVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 69.542.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(25787/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BIDVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 69.542.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 octobre 2001:

- les comptes annuels au 30 juin 2001 sont approuvés à l'unanimité;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs*

- \* M. John B. Mills, Consultant, 9, rue Désiré Zahlen, L-5942 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg;
- \* M. Peter J. Wentzel, 'Bachelor of Laws', 'Dibru', Strathallen Road, Onchan IM3 1NN, Isle of Man;
- \* SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas;
- \* M. Brian Joffe, Director of Companies, 1 Harris Road, Morningside Ext 20, 2146 Sandton, South Africa;
- \* M. Peter Nyman, Director of Companies, 45 Dean Road, Bedfordview, 2008 Gauteng, South Africa.

*Commissaire*

KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au cours de l'exercice clôturé le 30 juin 2001 dépassent le capital souscrit de la société.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

*Secrétaire de l'assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 40, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25788/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LNG HOLDINGS, Société Anonyme,  
(anc. FIRSTMARK COMMUNICATION EUROPE).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 65.610.

Depuis l'assemblée générale du 13 décembre 2001, le conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Michael J. Price, Heaton Court, Closter, New Jersey 07624, USA;
- M. François Jaclot, demeurant à 1, rue d'Astorg, F-75008 Paris, France;
- M. Lawrence B. Sorrel, 320, Park Avenue, Suite 2500, New York, NY 10022-6815, USA;
- M. Barry Volpert, Peterborough Court, 133, Fleet Street, Londres EC4A 2BB, United Kingdom;
- M. Edward A. Gilhuly, Stirling Square, 7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, United Kingdom;
- M. Bernard R. Smedley, 13, Günther-Wagner-Allee, D-30177 Hanovre, Germany;
- M. Christian Rochat, 25, Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, United Kingdom;
- M. Robert Fowler, 535, Fifth Avenue, New York, USA;
- M. Harry Christenson, Günther-Wagner-Allee, D-30177 Hanovre, Germany;
- M. Massimo Cristofori.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

LNG HOLDINGS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25853/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**S.F.C.2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.760.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.F.C.2 S.A.*

*Signature*

*Un Administrateur*

(25792/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**S.F.C.2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.760.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.F.C.2 S.A.*

*Signature*

*Un Administrateur*

(25793/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**S.F.C.2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 68.760.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.F.C.2 S.A.*

*Signature*

*Un Administrateur*

(25794/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**SACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.504.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 10 décembre 2001*

*Résolution 1*

L'assemblée générale décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) en cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76).

*Résolution 2*

L'assemblée générale décide de supprimer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la désignation de la valeur nominale des actions.

Le capital social sera ainsi représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Résolution 3*

Quant au capital autorisé, Monsieur le président précise à l'assemblée générale que le capital autorisé a été mis en place lors de la constitution de la société. En accord avec l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le pouvoir donné au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé n'est valable que pour 5 ans à dater de la publication de l'acte constitutif ou de la modification des statuts. Dès lors, cette autorisation a expiré à l'heure actuelle.

L'assemblée générale décide dès lors de supprimer toute référence au capital autorisé.

*Résolution 4*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (EUR 123.946,76) divisé en cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Résolution 5*

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 6 des statuts relatif au capital autorisé et de renuméroter les articles suivants.

*Résolution 6*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prendre toutes autres mesures nécessaires liées à l'introduction de l'euro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

SACE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 32, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25814/255/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**SACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.504.

—  
Statuts coordonnés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SACE HOLDING S.A.

Signature

(25815/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FINOBLIG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.887.

—  
Par décision du liquidateur en date du 21 mars 2002, le siège de la société a été transféré au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25820/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ARIA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 81.188.

—  
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 12 mars 2002

L'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les démissions de Madame Colette Sadler et Monsieur Jean-Paul Goerens de leur fonction d'administrateur ont été approuvés et décharge leur a été donné pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 12 mars 2002.

2. Les personnes suivantes ont été nommées aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Madame Catherine Koch, demeurant à Luxembourg

- Madame Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg

3. Le siège social de la société a été transféré au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

ARIA INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25855/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FINOBLIG S.A. ET CIE., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.888.

Par décision du liquidateur en date du 21 mars 2002, le siège de la société a été transféré au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25821/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**SOPINOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3249 Bettembourg, 48, rue du Président J.F. Kennedy.

## STATUTS

L'an deux mil deux, le huit mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Orlando Pinto, gérant de société, demeurant à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.F. Kennedy, lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SOPINOR, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objets:

- les travaux de terrassement, d'excavation, de canalisation, de démolition, d'asphaltage, de bitumage, de rejointements, de maçonnerie, de façade, d'aménagements extérieurs ainsi que de voiries.

La société procédera au montage d'échafaudage et d'armature de béton armé.

- l'agence et la promotion immobilière,

- la location de véhicules et de machines utilitaires,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales de soixante-quinze Euros (75,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.860,- EUR.

*Assemblée générale*

Et. ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Orlando Pinto, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature,
- Le siège social est établi à L-3249 Bettembourg, 48, rue du Président J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: O. Pinto, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2002, vol. 134S, fol. 45, case 5. – Reçu 750 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 avril 2002.

P. Decker.

(25598/206/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**BDP EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the second day of March.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BDP INTERNATIONAL, Inc., a company incorporated under the laws of Pennsylvania (USA) and having its registered office located at 510 Walnut Street, Philadelphia, PA 19106

Hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after initialing ne varietur by the proxyholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party in the capacity in which it acts has incorporated a société à responsabilité limitée (limited liability company), the articles of which they have established as follows:

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about companies with a single shareholder.

At any moment, the shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the Company with a single shareholder.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of BDP EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the Company is to act as a holding company by owning equity interests in other Luxembourg or foreign enterprises or companies; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

In addition, the Company may provide services linked to logistics. These services include transportation, freight forwarding, customs brokerage services and other logistics services. The here above activities shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry out all industrial, commercial, financial operations directly or indirectly linked to the above object or having a positive effect on its achievement or development.

**Art. 4.** The Company has its head office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided for the amendment of the Articles or in any other country by shareholders unanimity.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager(s).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and in any other country.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

### Capital - Shares

**Art. 7.** The Company's capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25.- (twenty five Euros) each.

**Art. 8.** The shares are freely transferable among the shareholders.

No transfer of shares to a non-shareholder may take place without the agreement of the other shareholders and without having been first offered to them.

Otherwise, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 9.** The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the seizing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, to the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers elects a chairman among its members.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of the chairman of the board and of any other board member.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several managing directors.

The managers, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the managing director's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The chairman shall have a casting vote if it is not possible to obtain a majority between the attendant managers.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation or liability concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a manager, he is only responsible for the execution of his mandate, in accordance with legal requirements.

### Shareholders decisions

**Art. 12.** The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

In case of more shareholders, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this majority is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of shareholders, representing the three-quarters of the capital.

In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is twenty-five or less. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg.

### Financial year - Financial Statements

**Art. 13.** The Company's financial year runs from the 1st of January to 31st December.

**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet, which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the two weeks period preceding the annual general meeting.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to any reserve the shareholders may judge necessary.

### Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators or a shareholder upon agreement which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable Law

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the shareholders refer to the existing laws.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

BDP INTERNATIONAL, Inc., (one thousand) shares. . . . . 1,000

All these shares have been fully paid up in cash and therefore the amount of EUR 25,000 (twenty five thousand Euros) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and three hundred Euros.

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the incorporator, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

#### *First resolution*

Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Richard J. Bolte, Jr; residing at 129 Pheasant Fields Lane, Moorestown, NJ 08057
- Kenneth M. Wensel; residing at 902 Slate Hill Road, Yardley, PA 19067
- H. Timothy Bolte; residing at 12 Gravewood Court, Baltimore, MD 21234
- Francis X. Bolte; residing at 406 Pondview Drive, Moorestown, NJ 08057

#### *Second resolution*

The Company shall have its registered office at 400, route d'Esch, L-7014 Luxembourg.

#### *Transitory disposition*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le premier mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BDP INTERNATIONAL, Inc., société créée selon les lois de Pennsylvanie (U.S.A.) et dont le siège social est établi à 510 Walnut Street, Philadelphia, PA 19106;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en vertu d'une procuration accordée sous seing privé

Laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Nom - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles.

A tout moment, l'associé unique peut être rejoint par un ou plusieurs associés et, inversement, les nouveaux associés peuvent adopter les mesures nécessaires afin de restaurer la forme unipersonnelle de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de BDP EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est d'agir en tant que société de participation financière. Elle peut s'intéresser au travers de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, de l'octroi, aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, de l'emprunt et de la garantie par tous moyens du remboursement de la somme empruntée, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans pour autant être régie par la loi du 37 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

De plus la Société peut fournir aux entreprises des solutions globales de logistique. Ces solutions comprennent le transport, le transit, le dédouanement ou tout autre service logistique. Les activités mentionnées ci-avant ne peuvent être considérées comme exhaustives mais uniquement déclaratives.

La Société pourra exécuter toutes opérations industrielles, commerciales ou financières liées directement ou indirectement à l'objet social mentionné ci-avant ou influençant positivement sa réalisation ou son développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés prise conformément aux règles applicables aux assemblées générales extraordinaires ou à l'étranger par un vote unanime des associés.

Il pourra être transféré à une autre adresse dans la même commune par simple décision du (des) gérant(s).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offertes en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un collège des gérants.

Les gérants auront tous les pouvoirs d'agir au nom de la Société vis-à-vis des tiers en toute circonstance ainsi que d'accomplir ou d'approuver tout acte ou opération en rapport avec l'objet social de la Société et selon les modalités prévues dans les statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux assemblées générales par la loi ou par les statuts relèvent de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, de celle du collège des gérants.

En cas de pluralité de gérants, le collège des gérants désigne un président au sein de ses membres.

La Société pourra être engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du président du collège des gérants et d'un autre de ses membres.

Le gérant, ou, au cas où il y en aurait plusieurs, le collège des gérants, pourra déléguer ses pouvoirs pour de tâches spécifiques à un ou plusieurs directeurs.

Le gérant, ou, au cas où il y en aurait plusieurs, le collège des gérants, déterminera les pouvoirs et rémunération (éventuelle) du (des) directeur(s), la durée de leur mandat, ainsi que tous les autres éléments relatifs à la fonction.

Les résolutions du collège des gérants seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Au cas où il ne serait pas possible de départager les votes des gérants, le président disposera d'une voix prépondérante.

Les pouvoirs et rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement, en sus ou en remplacement des premiers gérants, seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que gérant, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat conformément aux dispositions légales.

#### Décisions des associés

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si la majorité n'est pas atteinte à cette première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

A cette seconde assemblée, les décisions seront prises à la majorité des voix des associés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, la tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire pour autant que le nombre d'associés ne dépasse pas 25. Dans ce cas, chaque associé recevra par courrier, par fax, par e-mail, par télégramme, par télex ou tout autre moyen de télécommunication, le texte intégral de chaque résolution ou décision devant être prise. Chaque associé devra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède 25, les décisions des associés seront prises en assemblée générale. Dans ce cas, une assemblée générale sera tenue annuellement au Luxembourg.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs et des dettes de la Société, le compte de profits et pertes, ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à toute réserve jugée nécessaire par les associés.

#### Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, ou un associé désigné, qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler les passifs de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs restants de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

#### Loi applicable

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Souscription - Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

BDP INTERNATIONAL, Inc., mille parts sociales . . . . . 1.000

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont nommés gérants

- M. Richard J. Bolte, Jr, résidant à 7.29 Pheasant Fields Lane, Moorestown, NJ 08057
- M. Kenneth M. Wensel, résidant à 902 Slate Hill Road, Yardley, PA 19067
- M. H. Timothy Bolte, résidant à 12 Gravewood Court, Baltimore MD 21234
- M. Francis X. Bolte, résidant à 406 Pondview Drive, Moorestown, NJ 08057

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi à 400, route d'Esch, L-1074 Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 11CS, fol. 65, case 11. – Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

J. Elvinger.

(25662/211/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FINROPA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.638.

L'associé unique de FINROPA LUXEMBOURG, S.à r.l., a accepté la démission de Monsieur Colin Richards de son poste de gérant avec effet au 25 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25822/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FEDERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.562.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 janvier 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FEDERAL TRADE HOLDING S.A., tenue à Luxembourg, le 29 janvier 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat;
- nomination de la société AUDITAS S.A., siégeant au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25888/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 65.308.980,- EUR**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.293.

L'associé unique d'INTERPUBLIC GROUP OF COMPANIES HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. a décidé en date du 5 mars 2002 de nommer Monsieur Gérard Becquer en tant que gérant additionnel de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2002, vol. 566, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25823/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MIMAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.111.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,  
tenue au siège social de la société en date du 22 mars 2002, à 13h30*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de prendre acte de la démission de Mademoiselle Cynthia Arnould de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

A l'issue de la présente assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration de la société MIMAB S.A. se compose des administrateurs suivants: Madame Sabine Mineo, Monsieur Zoubir Mabrouki et Monsieur Frédéric Deflorenne.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Jean-Marc Faber.

Le mandat respectif des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2005.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25825/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**SALOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.425.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALOMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25918/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**BANQUE BPCI INTERNATIONAL S.A., BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA  
INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 64.406.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

(25830/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 85.775.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant au 15 février 2002 que le siège social de la société est transféré de L-1126 Luxembourg, 5, rue d'Amsterdam à L-1930 Luxembourg, 50, Avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 15 février 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 22, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25844/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 33.155.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,  
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 18 février 2002, à 15h00*

*Décisions:*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.

- d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.

L'exercice 1993 clôture avec une perte de 58.992,26 FRF.

L'exercice 1994 clôture avec une perte de 27.267,57 FRF.

L'exercice 1995 clôture avec un bénéfice de 4.307,01 FRF.

L'exercice 1996 clôture avec une perte de 389.811,74 FRF.

L'exercice 1997 clôture avec une perte de 156.969,44 FRF.

L'exercice 1998 clôture avec une perte de 25.643,06 FRF.

L'exercice 1999 clôture avec une perte de 25.634,15 FRF.

L'exercice 2000 clôture avec une perte de 2.848,67 FRF.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Pour l'exercice 1993: report de la perte sur les exercices suivants de 58.992,26 FRF.

- Pour l'exercice 1994: report de la perte sur les exercices suivants de 27.267,57 FRF.

- Pour l'exercice 1995: report du bénéfice sur les exercices suivants de 4.307,01 FRF.

- Pour l'exercice 1996: report de la perte sur les exercices suivants de 389.811,74 FRF.

- Pour l'exercice 1997: report de la perte sur les exercices suivants de 156.969,44 FRF.

- Pour l'exercice 1998: report de la perte sur les exercices suivants de 25.643,06 FRF.

- Pour l'exercice 1999: report de la perte sur les exercices suivants de 25.634,15 FRF.

- Pour l'exercice 2000: report de la perte sur les exercices suivants de 2.848,67 FRF.

- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2000.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2000.

- de prendre acte de la démission de Monsieur Maurizio Manfredi de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

- de lui accorder décharge de toute responsabilité résultant de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, 18 rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25827/751/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**EUROLEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 33.155.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,  
tenue au siège social de la société en date du 25 janvier 2002, à 15h00*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.  
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant à L-Helmsange, rue Paul Elvinger, 25, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

- de reconduire Messieurs Jean-Pierre Higuët, Stéphane Biver et Frédéric Deflorenne dans leurs mandats respectifs d'administrateurs de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 42, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25828/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**LOWCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.033.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 11 mars 2002*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jean-Marc Leonard décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Guido Colonna, administrateurs de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président;
- Monsieur Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOWCO S.A.

Société Anonyme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25936/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**DUNDEE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 68.467.

## EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 29 mars 2002, Monsieur Edouard de Fierlant Dormer a été remplacé avec effet immédiat par Monsieur Serge Marx, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich comme membre du conseil d'administration.

Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à 27, Haaptstrooss, L-8720 Rippweiler, a été nommée commissaire.

Les mandats de Monsieur Serge Marx et de Madame Michèle Lutgen ont une durée de trois ans.

Luxembourg, le 29 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25847/304/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DUNDEE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 68.467.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 12 décembre 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25848/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DVV FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 37.631.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

*Pour la société*

H. Azijn

(25832/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DVV FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 37.631.

## REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat après impôts de l'exercice 2001 s'élève à 8.968.719,- LUF.

Le report à nouveau est de 149.751.175,- LUF, le bénéfice à affecter est de 158.719.894,- LUF.

Et est affecté comme suit:

- à la réserve légale . . . . .	448.436,- LUF
- distribution d'un dividende . . . . .	6.222.430,- LUF
- solde à reporter . . . . .	152.049.028,- LUF

Conseil d'Administration de l'exercice 2001

- Monsieur Guido Roelandt, Administrateur, demeurant à Bierbeek;

- Monsieur Roland Neuckermans, Administrateur, demeurant à St. Genesius-Rode;
- Monsieur Philippe d'Hondt, Administrateur, demeurant en Belgique.
- Monsieur Hugo Azijn, Administrateur délégué, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Réviseur externe

DELOITTE & TOUCHE,  
3, route d'Arlon,  
L-8009 Strassen.

*Situation du capital social*

Le capital social est représenté par 6.170 actions nominatives de 100.000,- LUF chacune, toutes entièrement libérées.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25833/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**DVV FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 37.631.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 19 mars 2002*

L'Assemblée décide le renouvellement du mandat de Commissaire de DELOITTE & TOUCHE pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Henri Branson de son mandat d'administrateur et de Monsieur Vincent Demeuse de son mandat d'Administrateur délégué.

L'Assemblée nomme Monsieur Hugo Azijn comme Administrateur délégué.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25834/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 81.964.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25850/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**SOLINOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.981.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 avril 2002.

P. Bettingen.

(26022/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 21.683.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration du 25 octobre 2001 que les personnes suivantes ont été nommées fondés de pouvoir de la Société, en remplacement de Mr Bob Saylor et Mr Norbert Scheid, en ce qui concerne la signature des contrats de travail:

- M. Keith Carlton, demeurant au 8a, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange;
- M. David Allen, demeurant au 134a, rue des Romains, L-8041 Strassen;
- M. Dimitri Ronsse, demeurant au Emil Metz, L-2149 Luxembourg.

Chacune de ces personnes pourra valablement engager la société sous sa seule signature en ce qui concerne la signature des contrats de travail.

Il résulte de ces mêmes résolutions, que M. Tom Soul, administrateur de sociétés, demeurant au 79, rue op Bierg, L-8217 Mamer, a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M. Allan Knickle, administrateur démissionnaire.

Dudelange, le 2 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 45, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25851/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.  
R. C. Luxembourg B 21.683.

—  
Les comptes annuels au 31 juillet 2001, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 45, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 juillet 2002:

- Monsieur David Cook, Vice-Président de société, demeurant à Goetzingen
- Monsieur Thomas Soul, Vice-Président de société, demeurant au Canada
- Monsieur Steve Wilson, Vice-Président de société, demeurant au Canada

Est nommé réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant au 31 juillet 2002:

ERNEST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Signatures.

(25852/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FIAMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 73.323.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Patrick Picco, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIAMM S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25931/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**CHELSEFIELD G.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 75.215.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion des associés en date du 26 mars 2002*

Les associés acceptent la démission de la société SHAPBURG LIMITED en tant que gérant unique de la Société et lui donne pleine décharge pour l'exercice de son mandat. Les associés nomment Monsieur Robin Butler, Monsieur Nigel Hugill et Monsieur David Philips, tous résidant à 67, Brook Street, London W1K 4NJ, Royaume-Uni, en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- 1) Monsieur Robin Butler, gérant, demeurant à 67, Brook Street, London W1K 4NJ, Royaume-Uni;
  - 2) Monsieur Nigel Hugill, gérant, demeurant à 67, Brook Street, London W1K 4NJ, Royaume-Uni;
  - 3) Monsieur David Philips, gérant, demeurant à 67, Brook Street, London W1K 4NJ, Royaume-Uni;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2002.

CHELSEFIELD G.S., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25854/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**CHELSEFIELD G.S., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 75.215.

Il résulte d'un transfert de parts sociales en date du 25 mars 2002 et du 27 mars 2002, que les parts sociales de la société à responsabilité limitée CHELSEFIELD G.S., S.à r.l., sont désormais réparties comme suit:

DRIVEMETRO LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 67, Brook Street, London W1K 4NJ, Royaume-Uni:

520 parts sociales de classe A

15,857 parts sociales de classe B

Luxembourg, le 27 mars 2002.

CHELSEFIELD G.S., S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25856/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**EURCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 43.390.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

(25835/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**EURCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 43.390.

**REPARTITION DES RESULTATS**

Le bénéfice net de l'exercice, compte tenu du report et se clôturant le 31 décembre 2001 s'élève à 5.706.453,- LUF et est affecté comme suit:

- 5 % en réserve légale. . . . .	165.374,- LUF
- affectation en réserve spéciale (art 174 bis LIR). .	579.000,- LUF
- distribution d'un dividende . . . . .	3.227.192,- LUF

Le bénéfice à reporter s'élève à 1.734.887,- LUF.

## Conseil d'Administration de l'exercice 2001:

- Monsieur Guido Roelandt, Administrateur, demeurant à Bierbeek;
- Monsieur Daniel Jeanquart, Administrateur, demeurant à Wespelaar;
- Monsieur Roland Neuckermans, Administrateur, demeurant à Sint-Genesius-Rode;
- Monsieur Willy Geullaume, Administrateur, demeurant en Belgique;
- Monsieur Philippe d'Hondt, Administrateur, demeurant en Belgique;
- Monsieur Hugo Azijn, Administrateur délégué, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Réviseur externe:

DELOITTE & TOUCHE,  
3, route d'Arlon,  
L-8009 Strassen.

*Situation du capital social*

Le capital social est représenté par 2.000 actions nominatives de 10.000,- LUF chacune, toutes entièrement libérées. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25836/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**EURCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 43.390.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 19 mars 2002*

L'Assemblée décide le renouvellement du mandat du Commissaire de DELOITTE & TOUCHE pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Henri Branson de son mandat d'Administrateur et de Monsieur Vincent Demeuse de son mandat d'Administrateur délégué.

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe d'Hondt comme Administrateur et Monsieur Hugo Azijn comme Administrateur délégué.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(25837/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**SIMEX SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.286.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Longoni Massimo, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25930/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

**MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 1.484.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

MUTUELLE LUXEMBOURGEOISE DE GESTION

Signature / Signature

Administrateurs

(25858/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 41.753.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(25859/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 45.866.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

H. Azijn

Administrateur délégué

(25841/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**REAAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 45.866.

—  
**REPARTITION DES RESULTATS**

Le résultat étant nul, aucune répartition n'a pu avoir lieu.

Conseil d'Administration de l'exercice 2001:

- Monsieur Luc Boghe, Administrateur, demeurant en Belgique;
- Monsieur Rudy Paridaens, Administrateur, demeurant à Lamadelaine (Luxembourg);
- Monsieur Hugo Azijn, Administrateur délégué, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Réviser externe:

KPMG AUDIT,  
31, Allée Scheffer,  
L-1511 Luxembourg.

H. Azijn

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25842/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**REAL REASSURANTIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 45.866.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue au siège social le 20 mars 2002*

1. Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.
2. L'Assemblée a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs et au réviseur pour l'exercice comptable se clôturant le 31 décembre 2001.
3. Il a été décidé de renouveler le mandat du réviseur externe KPMG AUDIT, ainsi que les mandats des administrateurs, pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.
4. Acceptation de la démission de Monsieur Vincent Demeuse de son mandat d'Administrateur délégué et nomination de Monsieur Hugo Azijn en remplacement. Nomination de Monsieur Rudy Paridaens comme Administrateur.  
H. Azijn  
Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(25843/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**ANTIBEA FINANCE S.C., Société Civile.**

Suite au transfert de siège de la société ANTIBEA FINANCE S.C., la convention de domiciliation entre les sociétés CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (LUXEMBOURG) S.A., entre-temps absorbée par HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A., et cette société a été résiliée d'un commun accord avec effet immédiat en date du 14 novembre 2001.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

*Pour la Société*

HSBC REPUBLIC BANK (LUXEMBOURG) S.A.

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2002, vol. 566, fol. 37, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25860/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**EURCOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 45.763.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2002.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

(25838/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**EURCOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.  
R. C. Luxembourg B 45.763.

**REPARTITION DES RESULTATS**

Le résultat étant nul, aucune répartition n'a pu avoir lieu.

Conseil d'administration pour l'exercice 2001:

- Monsieur Guido Roelandt, Administrateur, demeurant à Bierbeek;
- Monsieur Roland Neuckermans, Administrateur, demeurant à Sint-Genesius-Rode;
- Monsieur Philippe d'Hondt, Administrateur, demeurant en Belgique;
- Monsieur Hugo Azijn, Administrateur délégué, demeurant à Bertrange (Luxembourg).

Réviseur externe:

DELOITTE & TOUCHE,

3, route d'Arlon,

L-8009 Strassen.

*Situation du capital social*

Le capital social est représenté par 80.000 actions nominatives de 1.000,- LUF chacune, toutes entièrement libérées.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25839/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**EURCOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 45.763.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 19 mars 2002*

Le résultat de l'exercice étant nul, aucune affectation n'a été décidée.

L'Assemblée décide le renouvellement du mandat de DELOITTE ET TOUCHE pour une période qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2002.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Henri Branson de son mandat d'administrateur et de Monsieur Vincent Demeuse de son mandat de Directeur délégué. L'Assemblée nomme Monsieur Hugo Azijn comme administrateur délégué.

H. Azijn

*Administrateur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(25840/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**STOLA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.529.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2002*

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié 52, rue de la Vallée à Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

*Le Liquidateur*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25861/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**TOWNLEY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.917.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2002*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société TOWNLEY CORPORATION S.A., tenue à Luxembourg, le 8 février 2002, que:

Le siège social de la société est transféré du 45, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 8, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25890/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PRODEV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.391.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Signature.

(25904/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PRODEV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.391.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(25906/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PRODEV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.391.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 février 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société PRODEV HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 22 février 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été approuvés;
- la perte au 31 décembre 2000 a été reportée;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs pour la durée de leur mandat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25905/729/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**PRODEV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.391.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 janvier 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société PRODEV HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 29 janvier 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été approuvés;
- la perte au 31 décembre 1999 a été reportée;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs pour la durée de leur mandat;
- révocation du commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat;
- décision d'accorder au commissaire aux comptes sortant pleine et entière décharge pour la période de son mandat;
- nomination de la société AUDITAS S.A., siégeant au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25896/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.646.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Signature.

(25900/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.646.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Signature.

(25901/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**HAWK FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 49.646.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Signature.

(25902/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BEAVER & KRAUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.985.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 5 février 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme BEAVER & KRAUSE S.A. tenue à Luxembourg, le 5 février 2002, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'approuver les comptes au 31 mars 1999;
- décision a été prise de reporter la perte de LUF 1.479.021 à l'exercice suivant;
- décision a été prise d'approuver les comptes au 31 mars 2000;
- décision a été prise de reporter la perte de LUF 1.263.749 à l'exercice suivant;
- décision a été prise d'accepter la démission de Messieurs Cornelius Bechtel, Dennis Bosje et Christian Bühlmann en tant qu'Administrateurs de la société et ce respectivement, avec effet aux 10 janvier 2000, 2 octobre 2000 et 27 juin 2001;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs sortants pour la période de leur mandat;
- décision a été prise de ratifier la nomination de Messieurs Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koe-rich; Michael Wittmann, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus; Colm Smith, demeurant 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher, en tant qu'Administrateurs de la société et ce respectivement, avec effet aux 10 janvier 2000, 2 octobre 2000 et 27 juin 2001;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres actuels du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat;
- décision a été prise de renouveler le mandat des Administrateurs actuels pour une période courant jusqu'à la pro-chaine Assemblée Générale Ordinaire;
- décision a été prise de révoquer le mandat du Commissaire aux Comptes actuels et ce, avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes sortant pour la période de son mandat;
- décision a été prise de nommer la société AUDITAS S.A., ayant son siège social au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25899/729/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BEAVER & KRAUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.985.

—  
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Signature.

(25907/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**BEAVER & KRAUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 53.985.

—  
Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

Signature.

(25908/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**MOONCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.881.

—  
Suivant une décision de l'assemblée générale ordinaire des associés du 9 mai 2001 de la société MOONCARE S.A. il a été décidé:

1. du remplacement Monsieur Albert Schumacker en tant que commissaire aux comptes et de remplacer par: INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège sociale à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

MOONCARE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 91, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25917/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**MONDADORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 9.273.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Monsieur Carlo Santoiemma, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDADORI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25933/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**BSC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 22, rue de Windhof.  
R. C. Luxembourg B 64.638.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
tenue au siège social en date du 22 février 2002*

Les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 1998, 1999 et 2000 sont acceptés.

Les comptes annuels et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000 sont approuvés.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

BSC LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 7.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25910/780/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**BSC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 22, rue de Windhof.  
R. C. Luxembourg B 64.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

(25915/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**BSC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 22, rue de Windhof.  
R. C. Luxembourg B 64.638.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

(25916/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**F.J.M.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Acciani Irène, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F.J.M.L. HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25927/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**SAP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.029.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAP INTERNATIONAL S.A.  
Société Anonyme Holding  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25919/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**S.M.R.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.302.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.M.R.L. HOLDING S.A.  
Société Anonyme Holding  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25920/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**ANCO HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 72.119.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
tenue au siège social en date du 29 mars 2002*

Les rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

La nomination de Monsieur Stéphane Best, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Jeanne Jugan, au poste de commissaire aux comptes pour les exercices 1999, 2000 et 2001 de la société est ratifiée.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour réquisition et publication  
ANCO HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25911/780/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**ANCO HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.119.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

(25912/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**ANCO HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.119.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

(25913/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**ANCO HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.119.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2002, vol. 566, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2002.

(25914/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**QUATAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.321.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction de président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

QUATAR INTERNATIONAL S.A.

*Société Anonyme Holding*

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliaire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25921/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**S.E.F. SOCIETE EUROPEENNE FINANCIERE S.A., Société Anonyme .**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 85.220.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Velter Solange, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*S.E.F. SOCIETE EUROPEENNE FINANCIERE S.A.*

*Société Anonyme*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE*

*Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25922/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**LEMMEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.936.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction de président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau président du conseil d'administration avec effet au 15 février 2002 Monsieur Leonard Jean-Marc, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LEMMEX HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE*

*Société Anonyme*

*Banque domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25923/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**OSKOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 80.837.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2002*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social du 11, boulevard du Prince Henri, au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 2002.

*Pour OSKOR S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 9. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(26060/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---

**PEP FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twelfth day of March.  
Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mr Rolf Eberhart, residing at Forbüelstrasse 13, Uetikon am See, Switzerland, represented by M<sup>e</sup> Gilles Hauben, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6th March 2002.

2) Mr Erich Perroulaz, residing at Mattackerweg 25, Gümligen, Switzerland, represented by M<sup>e</sup> Gilles Hauben, prenamed, pursuant to a proxy dated 6th March 2002.

3) Mr Hanspeter Portner, residing at Krankenhausweg 11, Belp, Switzerland, represented by M<sup>e</sup> Gilles Hauben, prenamed, pursuant to a proxy dated 6th March 2002.

The proxies given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a Société Anonyme which they form between themselves:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a Société Anonyme under the name of PEP FUND ADVISORS S.A. (the «Corporation»).

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation (the «Articles»).

**Art. 3.** The object of the Corporation is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg companies and foreign companies, the management and development of such participations, and to provide advice and assistance to one single société d'investissement existing under the laws of Luxembourg. The Corporation shall not provide such advice and assistance to any other corporation.

The Corporation shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in the commune of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Corporation is set at seventy-five thousand euros (75,000.- EUR) comprising three hundred (300) registered shares with a par value of two hundred fifty euros (250.- EUR) per share.

The Corporation will issue nominative certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

A shareholder may freely transfer his shares to any person who is a shareholder of the Corporation. A shareholder may transfer his shares to a person who is not a shareholder only, if he first offers in writing his shares to the other shareholders in the proportion that the shares held by each bears to the total outstanding shares (other than the shares offered for transfer) at a price per share equal to the book net worth of the Corporation on the date of the offer divided by the total number of shares outstanding (including the shares offered for transfer) on the same date, and such offer is not accepted by the other shareholders. In case the offer is accepted by one or some shareholders only, the relevant shares will first need to be offered to the shareholder(s) who have accepted such offer in accordance with the same procedures. The board of directors shall have authority to determine from time to time the terms and conditions and the times and forms of notice required in order to carry out the provisions of the right of first refusal provided in this paragraph.

**Art. 6.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Monday of the month of March of each year at 11.00 a.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2003. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by telephone means.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such persons, corporations or entities as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors, or by the individual signature of any duly authorized officer of the Corporation, or by the signature of any other person or persons to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17.** The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2002.

**Art. 19.** From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends subject to the conditions set forth by law.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription - Payment*

The shares have been subscribed as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares
1) Mr Rolf Eberhart, prenamed; . . . . .	37,500.- EUR	150
2) Mr Erich Perroulaz, prenamed; . . . . .	18,750.- EUR	75
3) Mr Hanspeter Portner, prenamed; . . . . .	18,750.- EUR	75
<b>Total:</b> . . . . .	<b>75,000.- EUR</b>	<b>300</b>

The shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at two thousand five hundred euros.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies have been observed.

*General meeting of shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

1) The meeting appointed as directors:

- Mr Rolf Eberhart, Forbuelstrasse 13, Uetikon am See, Switzerland;
- Mr Erich Perroulaz, Mattackerweg 25, Gümligen, Switzerland;
- Mr Hanspeter Portner, Krankenhausweg 11, Belp, Switzerland;

2) The meeting elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

3) The registered office of the Corporation is fixed at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Rolf Eberhart, demeurant à Forbuelstrasse 13, Uetikon am See, Suisse, représenté par M<sup>e</sup> Gilles Hauben, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant une procuration datée 6 mars 2002.

2) Monsieur Erich Perroulaz, demeurant à Mattackerweg 25, Gümligen, Suisse, représenté par M<sup>e</sup> Gilles Hauben, prénommé, suivant une procuration datée 6 mars 2002.

3) Monsieur Hanspeter Portner, demeurant à Krankenhausweg 11, Belp, Suisse, représenté par M<sup>e</sup> Gilles Hauben, prénommé, suivant une procuration datée 6 mars 2002.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une Société Anonyme sous la dénomination de PEP FUND ADVISORS S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'administration et le développement de ces participations, et de procurer du conseil et de l'assistance à une seule société d'investissement de droit luxembourgeois. La Société ne procurera pareil conseil et assistance à aucune autre société.

La Société n'exercera pas une activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille Euros (75.000,- EUR) divisé en trois cents (300) actions nominatives d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,-) par action.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Un actionnaire peut librement transférer ses actions à toute personne qui est un actionnaire de la Société. Un actionnaire peut seulement transférer ses actions à une personne qui n'est pas actionnaire, à condition d'offrir d'abord par écrit ses actions aux autres actionnaires dans la proportion des actions détenues par chacun relativement au nombre total des actions en circulation (non compris les actions offertes en transfert) à un prix par action égal à la valeur nette comptable de la Société à la date de l'offre divisée par le nombre total des actions en circulation (y compris les actions offertes en transfert) à la même date, et que cette offre n'a pas été acceptée par les autres actionnaires. Lorsque cette offre est acceptée par un ou plusieurs actionnaires, les actions en question doivent d'abord être offertes à l'actionnaire qui a ou aux actionnaires qui ont accepté cette offre en appliquant les mêmes procédures. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer périodiquement les termes et conditions ainsi que les dates et formes de l'avis exigé en vue d'exécuter les dispositions concernant le droit de premier refus prévu au présent alinéa.

**Art. 6.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième lundi du mois de mars de chaque année à 11.00 heures du Luxembourg et pour la première fois en 2003. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration ou le commissaire, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Les premiers administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et resteront en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bon les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administrateur. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Un administrateur peut assister à et être considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration par des moyens téléphoniques.

Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmés par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec les personnes, sociétés ou entités juridiques que le conseil d'administration pourra discrétionnairement déterminer de temps en temps.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, adminis-

trateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou la signature individuelle d'un directeur ou fondé de pouvoir autorisé à cet effet, ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

**Art. 18.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de la même année à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et qui se terminera le 31 décembre 2002.

**Art. 19.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit ainsi qu'il est dit à l'article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seul de la répartition des dividendes quand il le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes annoncés pourront être payés en toute monnaie choisie par le conseil d'administration, et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 22.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions
1) M. Rolf Eberhart, prénommé; .....	37.500,- EUR	150
2) M. Erich Perroulaz, prénommé .....	18.750,- EUR	75
3) M. Hanspeter Portner, prénommé .....	18.750,- EUR	75
Total: .....	75.000,- EUR	300

Les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces. La preuve de ce paiement a été fournie au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent à approximativement deux mille cinq cents euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée Générale des actionnaires*

Les personnes sus-indiquées représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'assemblée a nommé comme administrateurs:

- Monsieur Rolf Eberhart, demeurant à Forbuelstrasse 13, Uetikon am See, Suisse;
- Monsieur Erich Perroulaz, demeurant à Mattackerweg 25, Gümligen, Suisse;
- Monsieur Hanspeter Portner, demeurant à Krankenhausweg 11, Belp, Suisse.

2) L'assemblée a élu comme commissaire:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

3) Le siège social de la Société a été fixé à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Hauben, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2002, vol. 867, fol. 24, case 2. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2002.

J.-J. Wagner.

(25985/239/449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

**EUROPACK S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.393.

*Minutes of the Ordinary General Shareholders Meeting held on 31 January 2000*

*Resolutions*

The meeting of shareholders decides to grant full discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

The meeting of shareholders decides to accept the resignation of Mr Hardy McLain, Mr Luigi Lanari, and Mr Charles Schwarck as directors of the company.

The meeting of shareholders decides to appoint as directors of the Company in replacement of the resigning directors the following persons:

- Mr Michael J. Maillis, Mechanical Engineer, residing in Kiffisia Attikis, Pesmajoglou 38, Greece, as President of the Board;

- Mr Vassilios P. Koufogiannis, economist, residing in Neo Iraklio Attikis Dekelias 7, Greece, as Member of the Board, and

- Mr Michael Panagis, chemical Engineer, residing in Filothei, Kehagia 46, Greece, as member of the Board.

The meeting of shareholders decides to appoint Pricewaterhouse Coopers, S.à r.l. with registered office in L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, represented by Mr. Dominique Robyns, Mr Pascal Rakovsky and Mr Philippe Duren as statutory auditor of the company, until the next annual general shareholders' meeting.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25934/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

**EUROPACK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.393.

Monsieur Vassilios Koufogiannis donne sa démission de son mandat d'administrateur de la société EUROPACK S.A. Celle-ci prendra effet ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

V. Koufogiannis.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25935/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

**CAVES CMC MATHIAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 38.173.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 67, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

(25740/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

**ANDRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.470.

In the year two thousand two, on the eighth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ANDRES, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 82470, incorporated by deed dated on June 7th, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1191 of December 19, 2001, and whose Articles of Association once have been amended by deed enacted on November 29, 2001.

The meeting is presided by Miss Francesca Barcaglioni, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Pina Bonifazi, employee, residing in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Roberta Masson, employee, residing in Peltre, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000,000 (one million) shares of EUR 10.- (ten euros) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment to the article 5 of the By-Laws of the Company, to read as follows:

'The capital is set at EUR 10,000,000.-, divided into 100,000 shares of EUR 100.- each'

2. Amendment to the article 9 of the By-Laws of the Company, to read as follows:

'The company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.'

3. Amendment to the transitory measures adopted by the Shareholders on the day of the incorporation, to read as follows:

'Exceptionally, the first financial year which shall begin on the day of the formation of the company terminated on December 31st, 2001'

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to increase the nominal value of the parts and to decrease their number, from 1,000,000 (one million) shares of EUR 10.- (ten euros) each to 100,000 (one hundred thousand) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

All powers are granted to the management of the company in order to cancel the current shares, to issue the new one and to allot them to the shareholders pro rata to their shareholding.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Association, to read as follows:

**Art. 5.** The capital is set at EUR 10,000,000 (ten million euros) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

*Third resolution*

The meeting decides to change the company's financial year, currently running from November 1st to the 31st of October of each year, to establish it from January 1st to December 31st of each year.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 9 of the Articles of Association, to read as follows:

**Art. 9.** The company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend the transitory measures adopted by the Shareholders on the day of the incorporation, to read as follows:

'Exceptionally, the first financial year which has begun on the seventh day of June 2001 (company's formation day), terminated on December 31st, 2001'

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille deux le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ANDRES, S.à.r.l., ayant son siège social au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 82.489, constituée suivant acte reçu le 7 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1191 du 19 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 29 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Francesca Barcagioni, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pina Bonifazi, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à Peltre, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000.000 (un million) de parts sociales de EUR 10 (dix euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

2. Modification de l'article 9 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

'L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année..'

3. Modification de la disposition transitoire adoptée le jour de la constitution de la société, à lire comme suit:

'Exceptionnellement, le premier exercice social, qui a commencé le jour de la constitution de la société s'est terminé le 31 décembre 2001'

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des parts sociales et d'en réduire le nombre, pour le ramener de 1.000.000 (un million) de parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune à 100.000 (cent mille) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la société pour annuler les parts existantes, émettre les nouvelles et les répartir entre les associés au prorata de leur participation.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par l'insertion du paragraphe suivant à la fin dudit article:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales de EUR 100,-(cent euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société, qui court actuellement du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre de chaque année, pour le fixer du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts par l'insertion du paragraphe suivant à la fin dudit article:

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier la disposition transitoire adoptée le jour de la constitution de la société, à lire comme suit:

'Exceptionnellement, le premier exercice social, qui a commencé le 7 juin 2001 (jour de la constitution de la société) s'est terminé le 31 décembre 2001'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Barcaglioni, P. Bonifazi, R. Masson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 134S, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

J. Elvinger.

(25705/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**ANDRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.470.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(25706/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2002.

---

**FUNDACION JUAN MARCH LUXEMBURGO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.874.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social le 15 février 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Birgen Germain de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 15 février 2002 Madame Acciani Irène, employée privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FUNDACION JUAN MARCH LUXEMBURGO S.A.*

*Société Anonyme Holding*

**SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE**

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 8.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(25924/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2002.

---